

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA MALMAISON

Procès Verbal des délibérations De la Séance ordinaire du 17 juin 2011

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Convocation du 13 juin 2011

L'an deux mil onze, dix sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni, sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG Maire.

Etaient présents : M.M. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances et à la communication, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, M.M. BUDIN Eric, DEPIESSE Alain, ARNOULD Jacques, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal et BLANCHETETE Gilbert.

Absent excusé : CAPART François,

1. Plan de financement mairie La-Malmaison

Le maire rappelle la nécessité de rénover l'ancienne mairie-école de La-Malmaison et de la nécessité de réduire l'espace consacré à la mairie. Au contraire, une partie significative du bâtiment sera mise à disposition de la population et des associations. Comme le conseil l'a décidé lors d'une précédente délibération, une salle sera consacrée à la création d'une bibliothèque, d'autres locaux seront réservés à une salle informatique, de musique et à destination des associations.

Le montant des travaux destinés à aménager les locaux pour les associations et la population s'élève à 116 245.96 € HT (90 379. 12 € HT éligibles au FEDER) comme suit :

A la majorité de 13 voix pour et une abstention, le conseil accepte l'opération et le plan de financement. Il sollicite l'Europe en vue de l'obtention de fonds FEDER à hauteur de 45 % du total HT éligible.

Conformément aux règles FEDER, un affichage sera fait pour rappeler la participation de l'Europe au financement de l'opération.

2. Location de l'appartement du premier étage au presbytère.

Suite à la réfection du logement, Madame HENRION est candidate à la location. La location commencera le 1^{er} juillet 2011. Un état des lieux d'entrée sera réalisé le samedi 25 juin 2011 à 13H30. L'intéressée s'engage à entretenir et chauffer l'appartement de manière à éviter toute dégradation. Les murs, les portes et le plafond de l'appartement sont blancs à l'entrée de la locataire. Elle devra s'engager à les rendre dans le même état. Le prix est fixé à 460 € par mois. S'ajoute comme charge, le coût de revient du contrat d'entretien de la chaudière à mazout. Le loyer sera révisable annuellement, à date anniversaire, sur la base de l'indice de la construction du second semestre 2011. Une caution d'un mois sera payée à l'entrée dans les lieux. Le loyer sera payable d'avance auprès de Monsieur le trésorier de Longuyon.

A l'unanimité, le conseil accepte la location et les conditions de celle-ci. Il autorise le maire à signer le bail avec la locataire.

3. Propositions de l'ONF – campagne 2011 – 2012.

Le maire informe le conseil de la proposition d'exploitation de parcelles présentée par le garde forestier pour l'hiver 2011 – 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à la majorité de 12 voix pour et 2 abstentions.

- de vendre les parcelles 19 et 28 en futaie affouagère avec réservation des houppiers à la commune,
- de vendre la parcelle 29 en bois façonnés sous forme de contrats pour les hêtres et les charmes et en adjudication pour les autres bois.
- La commune confie l'abattage et le débardage des grumes ainsi que le lotissement à l'O.N.F.

4. Intercommunalité : rejet de la proposition du préfet et réflexion pour une nouvelle intercommunalité.

Le maire rappelle la proposition du Préfet de fusion des 3 communautés de communes dans le Pays-Haut (CCAL, CC2R et CCPL).

Après en avoir délibéré

Considérant que :

- Les élus locaux sont les principaux acteurs du développement territorial. Leurs décisions doivent être prises en considération et ils ne doivent pas supporter des choix imposés,
- Une seule structure intercommunale dans le Pays-Haut trop étendue et disparate nuirait à l'efficacité,
- Une construction réussie est irréalisable dans la précipitation, surtout pour des collectivités encore trop différentes.
- L'absence de projets collectifs et d'éléments rationnels ne permettent pas d'envisager un développement concerté et partagé.
- La priorité doit être donnée à l'intérêt de tous les habitants, à leurs besoins et à l'accessibilité aux services de proximité.
- La cohérence et le maillage de territoires à taille humaine n'empêchent en aucune façon les nécessaires coopérations sur des sujets ou des défis plus conséquents. Il est donc important de procéder par étapes.
- La vie n'a pas de frontière ni de périmètre ; elle se construit et s'identifie autour de perspectives et de projets
- Les réalités financières des structures actuelles du Pays-Haut ne permettront pas la prise en charge des compétences existantes sur un grand périmètre. Nombre de communes en paieront les frais sans pour autant que d'autres soient avantagées.
- La loi permet la constitution d'une nouvelle communauté de 12 000 à 15 000 habitants,

A l'unanimité, le Conseil

- REJETTE avec vigueur la proposition de carte intercommunale de Monsieur le Préfet
- S'est engagé dans une réflexion et un travail commun « CCPL- CC2R » afin de rapprocher les deux structures.
- Précise qu'un groupe de travail comprenant des élus des deux communautés de communes rédige actuellement un projet.

Information au Conseil du 17 juin 2011.

- **Travaux du château d'eau.**

IRACO et VEOLIA recherchent des fuites sur les tuyaux d'eau d'arrivée et de départ. La fuite pourrait se situer au niveau de la dalle de béton.

- **Logement école :**

Le chauffe eau remplacé. Il est désormais placé de manière à respecter les conditions de sécurité électrique.

- **Projet éolien :**

Un dossier complémentaire a été remis à la DDT. Ce dossier traite de nouveau des fameuses chauves-souris, des oiseaux et présente une étude acoustique.

Le Maire,

JF MARIEMBERG